

**NOTE DE PRÉSENTATION  
BREVE ET SYNTHÉTIQUE  
DES BUDGETS PRIMITIFS 2026  
COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-NIOST**

Accusé de réception en préfecture  
001-210103610-20260422-2026-31-BF  
Date de télétransmission : 27/04/2026  
Date de réception préfecture : 27/04/2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, diffusée également sur le site internet de la commune, répond à cette obligation pour la commune pour le budget principal et les 2 budgets annexes détaillés ci-après.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril de l'année à laquelle il se rapporte, dans le cas présent d'une année de renouvellement du conseil municipal, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets 2026 ont été votés le 22 avril 2026 par le conseil municipal.

Ces budgets ont été établis avec la volonté et la nécessité :

- De maîtriser toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en maintenant et en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette, les budgets ne font pas appel à un nouvel emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

La commune gère 3 budgets :

**1. Budget principal**

Il retrace les activités communales : administration, entretien des voiries, des espaces publics, des bâtiments communaux, prestations de services, subventions aux associations et organismes etc... Les dépenses sont financées essentiellement par les dotations de l'Etat, les impôts locaux, les subventions de l'Etat sur les opérations d'investissement, et des dotations de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

**2. Budget eau et assainissement**

Il gère les activités liées aux services de l'eau et de l'assainissement de la commune, et supporte un emprunt pour la construction de la station d'épuration souscrit en 2013 et se terminant en 2032, les échéances du prêt sont totalement financées par les redevances d'assainissement. Il est soumis à TVA depuis le 01/01/2025.

**3. Budget commerces et services**

Il gère les locaux pour des activités commerciales, soumises à TVA.

Chaque budget respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les budgets de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

# BUDGET PRINCIPAL 2026

## I / La section de fonctionnement

La section de fonctionnement, qui permet à la collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Vue d'ensemble de la **section fonctionnement** :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	294 570.00	Excédent brut reporté	1 014 345.67
Dépenses de personnel	418 900.00	Recettes des services	9 200.00
Autres dépenses de gestion courante	283 585.00	Impôts et taxes	874 209.00
Dépenses financières		Dotations et participations	157 791.00
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	77 000.00
Autres dépenses	30 052.00	Recettes exceptionnelles	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Recettes financières	
Virement à la section d'investissement	1 105 438.67	Produits (écritures d'ordre entre sections)	.
<b>Total général</b>	<b>2 132 545.67</b>	<b>Total général</b>	<b>2 132 545.67</b>

Les dépenses de fonctionnement représentent 48,16 % du budget global, intégrant les résultats reportés.

Elles sont constituées principalement par le virement de l'excédent à la section d'investissement, les salaires des agents communaux et les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les entretiens de terrains et des voiries, les prestations de services, les contrats d'entretien, de nettoyage des locaux, les subventions versées aux associations et autres organismes, les frais de portage par l'EPF, les honoraires divers, la participation aux travaux effectués par le syndicat d'électricité SIEA, et l'éclairage public.

Les recettes de fonctionnement sont constituées en majorité du report de l'excédent brut de fonctionnement des années antérieures, des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et la par Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, des locations de salle et redevances des antennes-relais de téléphonie mobiles.

L'autofinancement de la commune, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt, est de 91 093,00 € hors report, et en intégrant les reports il s'élève à 1 105 438,67 €.

## Décisions sur la fiscalité de la commune :

Il a été décidé en séance du conseil municipal du 22 avril 2026, de ne pas modifier les taux des taxes directes locales.

La dernière modification des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation date de 2024.

Les taux appliqués en 2026 sont les suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) 26,36 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) 44,15 %
- Taxe d'Habitation (TH) 11,17 %

Le montant des produits attendus des 3 taxes s'élève à 528 620,00 €

L'article 129 de la loi de finances 2026 réduit les montants de la DCRTP au prorata des recettes réelles de fonctionnement de 2024, et de ce fait la DCRTP a été supprimée pour 2026.

Le total prévisionnel de la fiscalité directe locale, incluant les taxes sur les pylônes, les allocations compensatrices, la dotation FNGIR et l'effet du coefficient correcteur s'élève à 739 193,00 €.

Cette somme de ressources fiscales correspond à l'état 1259, transmis en préfecture pour 2026.

## **II / La section d'investissement**

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux.

Pour 2026 il est prévu principalement la fin des travaux de construction de la Maison des Assistants Maternels et de la salle des associations dans le cadre du projet intergénérationnel.

Les travaux engagés consistent à réaliser l'enfouissement des réseaux rue de Saint Denis, la mise en place de la vidéoprotection sur les points stratégiques, l'achat des robots tondeuses pour le stade de foot.

Enfin le budget prévoit, entre autres, la réfection de voiries, des travaux de rénovation dans les bâtiments communaux, l'agencement de l'entrée de l'école et de la cour.

Les recettes sont composées de :

- Le FCTVA, les taxes d'aménagement
- Les subventions d'investissement attribuées sur les projets d'investissement retenus
- Le « virement » de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement.

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Solde d'investissement reporté	510 209.35	Virement de la section de fonctionnement	1 105 438.67
Remboursement d'emprunts et cautions	0	FCTVA	75 000.00
Frais d'études réalisation plan d'adressage	3 465.61	Taxe aménagement	15 000.00
Equipement/subventions travaux du SIEA	97 515.46	Autres réserves	594 190.87
Agencements terrains, constructions et locaux et matériel	744 296.33	Subventions obtenues	458 054.00
Travaux en cours	875 948.79	Amortissements (écritures d'ordre)	6 052.00
Créances sur établissement EPF	22 300.00	Produits (écritures d'intégration)	0
<b>Total général</b>	<b>2 253 735.54</b>	<b>Total général</b>	<b>2 253 735.54</b>

## BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT 2026

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune. Le service est assuré sous la forme de Délégation de Service Public par la société SUEZ, le contrat de délégation a été mis en place au 01.01.2024 jusqu'au 31.12.2035.

Ce budget est désormais soumis à TVA, à ce titre la commune doit procéder à la régularisation des écritures de 2025 sur l'année 2026 et les régularisations sont inscrites au budget 2026 en dépenses et en recettes.

### La section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de **369 732,53 €**.

Les dépenses concernent l'entretien des réseaux, les dotations aux amortissements et les intérêts de l'emprunt sur la station d'épuration construite en 2012.

Les principales recettes proviennent du reversement par le délégataire du service de l'eau et de l'assainissement, et de la participation forfaitaire des administrés créant de l'habitat sur les secteurs éligibles au raccordement sur le réseau d'assainissement collectif.

### La section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de **724 258,30 €**.

Les principales dépenses concernent le marché de travaux pour le remplacement des collecteurs d'assainissement vétustes situés rue de Saint Denis et Rue de Port Neuf.

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent de fonctionnement de 193 280,18 €, et des subventions obtenues sur les travaux de remplacement des collecteurs d'assainissement.

## BUDGET ANNEXE COMMERCES ET SERVICES 2026

Ce budget est dédié à la gestion de locaux de commerces et services acquis par la commune, il est soumis à TVA. Le local commercial, propriété de la commune, est destiné au commerce d'épicerie et tabac.

Il est fonctionnel depuis fin 2020, et actuellement exploité par un locataire gérant sous l'enseigne VIVAL, lié par un bail commercial avec la commune depuis septembre 2025.

### La section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de **44 554,33 €**.

Les dépenses concernent les frais de copropriété, la taxe foncière.

Les recettes proviennent des loyers mensuels versés par le locataire, et de l'excédent de fonctionnement de 2025 de 30 949,33 €.

### La section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de **39 599,33 €**.

Les dépenses concernent la prévision de remboursement de la caution versée par le locataire et du reversement de l'emprunt consenti auprès du budget principal de la commune en 2019.

Les recettes d'investissement correspondent entre autres au virement de l'excédent de fonctionnement pour 39 349,33 €.

## Ratios du budget principal basé sur les prévisions 2026 :

La population municipale de la fiche DGF 2025 est de 1 981 habitants.

La population totale de la fiche INSEE 2025 est de 1 918 habitants

Informations financières/ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population DGF	519,84 €
Produit des impositions directes/population DGF	319,41 €
Recettes réelles de fonctionnement/population DGF	583,00 €
Dépenses d'équipement brut/population DGF	897,41 €
Encours de la dette/population DGF	0€
Dotations DGF/population DGF	39,95 €
Dépense de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	42,01 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0 %

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

## Effectif de la commune en place pour 2026 :

Secteur / emploi	Agents de catégorie C	Effectif temps complet	Effectif temps non complet	Effectif pourvu
Adjoint administratif	Accueil - état civil	1		1
	Secretariat administratif	1		1
	Finances et ressources humaines	1		1
	Urbanisme	1		1
Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques	1		1
	Agent polyvalent des services techniques	1		1
	Agent polyvalent des écoles maternelles		3	3
	<b>Effectif total</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>